

2^{ème} Open rapide - Daniel Le Roc'h

Règlement intérieur de la compétition

Article 1 :

Rezé Echecs organise son 2^{ème} open rapide

le dimanche 25 mai 2025 au gymnase Evelyne Crétual à Rezé (rue des Déportés).

Cet évènement est constitué de deux tournois :

- un tournoi principal A, ouvert à tout joueur licencié homologué FIDE : 66987
- un tournoi jeunes B réservé aux licenciés jusqu'à minimes homologué FIDE : 67071

Article 2 :

Les règles du jeu sont celles de la FIDE (93^{ème} congrès de la FIDE qui s'est déroulé à Chennai (Inde) appliquées au 1er janvier 2023).

Les appariements se font au système suisse intégral à l'aide du logiciel PAPI 3.3.8

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Article 2 : Règles du jeu

Les **règles du jeu** sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), telle qu'adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (INDE). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2023. Les appariements se font au système suisse intégral à l'aide du logiciel PAPI 3.3.8

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Article B3 sera appliqué pour toute la compétition.

Le jeu est régi par les Règles du jeu Rapide spécifiées dans les articles A.2 A3 et A5.

Article 3 :

Les tournois se jouent en 8 parties à la cadence de 12min + 3 sec/coup par joueur.

Article 4 :

La vérification des licences aura lieu de 9h00 à 9h30 sur le lieu du tournoi.

Les joueurs peuvent s'inscrire le jour même au tournoi mais dans ce cas, le prix de l'inscription sera majoré.

Horaires des rondes:

comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi. **Les règlements régissant les appareils électroniques sont à présent très strictes. Aucun téléphone mobile n'est autorisé dans la salle de tournoi et cela ne fait aucune différence qu'il soit allumé ou non. Si un téléphone mobile (même éteint) est découvert sur un joueur, sa partie est immédiatement perdue et**

son adversaire gagnera. Le résultat sera 1-0 ou 0-1. Peu importe si, lorsque le téléphone mobile est découvert, l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur fautif par aucune suite de coups légaux : il gagne la partie.

Toutefois, le règlement de la compétition permet que de tels appareils soient laissés dans le sac d'un joueur, à condition qu'ils soient complètement éteints. Ce sac doit être rangé conformément aux directives de l'arbitre. Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre.

L'utilisation de téléphone portable, de baladeur ou de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones doivent être éteint et mis en consigne sur la table de l'arbitre ou mis dans un sac fermé restant dans l'aire de jeux.

L'Arbitre pourra vérifier la présence (ou non) d'un appareil électronique susceptible de supporter un logiciel de jeu d'Echecs en demandant au joueur de vider ses poches.

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'Arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

A l'issue de la partie, les joueurs ne devront en aucun cas rester dans l'aire de jeux.

Il convient d'éviter toute conversation ou lecture suspecte.

Les stands de littérature échiquéenne ne peuvent ouvrir qu'à l'issue de la 1^{ère} heure de jeu

Une salle d'analyse sera mise à la disposition des joueurs ; les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Article 11 : CLASSEMENT

La cérémonie de remise des prix commence à 18h00 le dimanche 25 mai 2025.

Mode de répartition des prix : attribution « **à la place** ».

A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte le résultat à l'arbitre. Ils doivent remettre leur jeu en place, éteindre la pendule électronique.

Les joueurs inscrits peuvent solliciter auprès de l'Arbitre une ou plusieurs absences. Dans ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'Arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante.

Signalement des abandons non justifiés au Directeur des tournois, titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur ainsi que la charte de l'arbitre

L'arbitre principal
Nicolas Potiron

L'organisateur
Jean-Pierre Calvez représentant Rezé Echecs